

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 10 DECEMBRE 2020 à 20 h 30**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 02/12/2020  
Date d'affichage : 02/12/2020

L'an deux mille vingt, le JEUDI 10 DECEMBRE, à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, dans la salle communale « Maison du Temps Libre » de Thaon, conformément à la Loi 2020 du 14/11/2020, I - article 6, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Étaient présents : M. Richard MAURY, Mme Annie MICHEL, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Isabelle BONAMY, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Patricia LEPLAY, M. Gwénoél BOURLES, Mme Lydia MARCHAT, M. Guillaume DAUMER, M. Xavier DUHAMEL, M. Arnaud de RUDDER, Mme Anne-Marie BELIARDE, Mme Ségolène LETELLIER, Mme Kris MARGUERITE, M. Ludovic AVENEL-VOISIN, M. Mathieu BAUDRY, Mme Céline LETONDEUR.

Excusés : Mme Catherine RIVIERE ayant donné procuration à Mme Patricia LEPLAY  
M. Erwan MENESES ayant donné procuration à M. Richard MAURY

Secrétaire de séance : M. Gwénoél BOURLES

**Approbation du compte-rendu du 19 novembre 2020**

Le compte rendu de la réunion du 19 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

**Vote des TARIFS 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs communaux 2021, proposés par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs suivants, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**:

**MAISON DU TEMPS LIBRE** :

	Habitants de Thaon	Personnes extérieures à la commune
12 heures (de 7 h à 19 h sans repas du soir)	144 €	178 €
24 heures	266 €	335 €
48 heures	381 €	477 €

location de la vaisselle (en option) :

Forfait de 1 € par couvert, pour une personne, en plus du prix de la location et du forfait chauffage.  
Forfait casse 4 € par pièce manquante

forfait chauffage :

pour les locations de 12 heures ou 24 heures : 24 €.  
pour les locations de 48 heures : 46 €.

**LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL « Michel Frérot » :**

Tarif à la semaine du jeudi au mardi	
habitants de Thaon pour : expositions et conférences à but lucratif, et réunions publiques + frais de fonctionnement – forfait	65,00 € + 28.00 € (total : 93 €)
extérieurs commune pour : expositions et conférences à but lucratif, et réunions publiques + frais de fonctionnement – forfait	79,00 € + 28.00 € (total : 107 €)
habitants de Thaon ou extérieurs pour : expositions et conférences à but NON lucratif frais de fonctionnement - forfait	28,00 €
expositions et conférences à but NON lucratif à l'initiative de la Mairie	gratuit

**DROIT DE PLACE :**

- Marché hebdomadaire : 0.75 € (zéro euro soixante-quinze centimes) le mètre linéaire
- Vente au déballage occasionnelle (hors marché) : forfait de 56 € (cinquante-six euros)

**CONCESSIONS CIMETIERE :**

Cimetière (2/3 commune – 1/3 CCAS) :

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 111 € (cent onze euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 174 € (cent soixante-quatorze euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 222 € (deux cent vingt-deux euros)

Cimetière parc, concession destinée à recevoir des urnes funéraires (2/3 commune – 1/3 CCAS) :

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 90 € (quatre-dix euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 129 € (cent vingt-neuf euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 159 € (cent cinquante-neuf euros)

au prix de la concession nouvelle, il conviendra d'ajouter le remboursement à la commune du :

- caveau pour urne : 324 € (trois cent vingt-quatre euros)

**BUDGET 2020 : décision modificative n°1**

Monsieur Gossieaux, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants, il s'agit principalement de mouvements de crédits permettant de régulariser des prévisions d'imputations budgétaires erronées sans incidence sur le montant total du budget 2020 :

Section de Fonctionnement		
	dépenses	recettes
6042 : achats de prestations de services	- 7 800 €	
60621 : combustibles	+ 1 500 €	
6068 : autres matières et fournitures	+ 500 €	
6135 : locations mobilières	+ 3 000 €	
61551 : entretien matériel roulant	+ 500 €	
6161 : assurance multirisque	- 1 700 €	
6168 : autres assurances	+ 1 700 €	

6184 : versements à des organismes de formations	+ 1 000 €	
6226 : honoraires	+ 1 300 €	
65541 : compensation charges territoriales	- 31 300 €	
65548 : autres contributions	+ 31 300 €	
6558 : autres dépenses obligatoires	- 5 000 €	
6574 : subvention fonctionnement personnes de droit privé	+ 5 000 €	
<b>TOTAL MODIFICATIONS de la SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

<b>Section d'Investissement</b>		
	dépenses	recettes
21318 opération 26 : travaux de construction Micro-Crèche RAM	+ 6 000 €	
2184 opération 26 : mobilier Micro-Crèche RAM	- 6 000 €	
1321 opération 26 : subvention de l'Etat / Micro-Crèche RAM	-	- 119 039 €
1341 opération 26 : subvention de l'Etat DETR / Micro-Crèche RAM		+ 119 039 €
<b>TOTAL MODIFICATIONS de la SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

La Section de Fonctionnement reste équilibrée à 1 451 459 €.

L'équilibre de la Section d'Investissement reste inchangé : 823 488 €.

#### **Vote sur le projet de Monsieur Carloni**

Monsieur le Maire rappelle le projet de Monsieur Carloni, restaurateur dans notre village souhaitant acheter le local communal dans lequel il exerce son activité, ainsi qu'un terrain situé juste à côté pour y construire une épicerie italienne.

Le Conseil Municipal a été invité à se rendre sur le site de la pizzeria le samedi 4 décembre dernier. Un débriefing s'en est suivi et les différents échanges entre élus ont aboutis à 3 questions soumises au vote aujourd'hui.

Le Conseil Municipal décide de voter à bulletin secret sur ces questions.

Question n°1 :

Le Conseil Municipal est-il d'accord sur le principe de vendre l'immeuble communal situé rue de Barbières par Lots ?

Résultat des votes : POUR : 0 ; **CONTRE 18** ; ABSTENTION 1

Question n°2 :

Le Conseil Municipal est-il d'accord sur le principe que des élus de Thaon accompagnent Monsieur CARLONI à monter son projet d'épicerie fine Italienne pour une implantation sur Thaon ?

Résultat des votes : **POUR 15** ; CONTRE 3 ; ABSTENTION 1

Question n°3 :

Le Conseil Municipal est-il d'accord sur le principe de vendre le terrain-terrasse/espaces vert, rue Barbières à Monsieur CARLONI pour réaliser son commerce d'épicerie fine Italienne ?

Résultat des votes : POUR 3 ; **CONTRE 15** ; ABSTENTION 1

#### **Travaux de réaménagement et d'extension de la médiathèque**

##### **Désignation du bureau de contrôle technique et du coordinateur SPS**

Monsieur le Maire présente les offres de prix de la Société SOCOTEC, située à Hérouville Saint Clair, établies pour la réalisation des missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs dans le cadre des travaux de réaménagement et d'extension de la médiathèque, 2 rue des écoles à Thaon.

	Contrôle technique		Coordination SPS	
	HT	TTC	HT	TTC
SOCOTEC	5 100.00 €	6 120.00 €	3 285.00 €	3 942.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ approuve les propositions de la SOCOTEC, s'élevant à :
  - 5 100.00 € HT, soit 6 120.00 € TTC pour la mission de contrôle technique.
  - 3 285.00 € HT, soit 3 942.00 € TTC pour la mission de coordination SPS.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer ces offres, ainsi que tous les documents relatifs à ces missions.

### **Devis pour les diagnostics amiante et plomb avant travaux**

Monsieur le Maire présente un devis établi par la Société SOCOTEC, située à Hérouville Saint Clair, pour la réalisation de diagnostics amiante et plomb avant les travaux de réaménagement et d'extension de la médiathèque, 2 rue des écoles à Thaon.

Diagnostic amiante : 480.00 € HT, soit 576.00 € TTC.

Montant auquel il conviendra d'ajouter les frais d'analyses en cas de prélèvement d'échantillon (45.00 € HT par échantillon).

Diagnostic plomb : 230.00 € HT, soit 276.00 € TTC

Le devis s'élève donc au total à 710.00 € HT, soit 852.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ approuve le devis présenté, établi par la Société SOCOTEC, s'élevant au total à 710.00 € HT, soit 852.00 € TTC pour les diagnostics amiante et plomb avant travaux de réaménagement et d'extension de la médiathèque.
- ✓ accepte de payer en sus les frais d'analyses en cas de prélèvement d'échantillon (MET/MOLP. 45 € HT par échantillon).
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer ces offres, ainsi que tous les documents relatifs au dossier.

### **Information sur l'ouverture de la Micro-Crèche et du local RAM**

Madame Anne-Marie BELIARDE informe que tout est en ordre pour l'ouverture de la micro-crèche lundi 14 décembre 2020 comme prévu.

Le Relais Assistantes Maternelles emménage mardi 15 décembre 2020, après la visite de la PMI. Les locaux du RAM pourront probablement être utilisés pour d'autres activités destinées aux tout-petits.

### **Proposition de modifier les priorités de circulation dans le village**

La commission travaux propose de passer tout le village en « priorité à droite », sauf quelques « Stop » que l'on conservera, notamment celui de la rue de la Forge.

### **Organisation d'une campagne de dépistage de la COVID-19 à Thaon**

Installation ce vendredi 11/12/2020 d'un espace de test PCR sans rendez-vous et Antigéniques sur rendez-vous à la Maison du Temps Libre.

Accessible à tout le monde : en semaine de 14 h à 16 h et le samedi de 10 h à 12 h, 14 h à 16 h, le dimanche de 10 h à 12 h.

### **Informations diverses de la Préfecture du Calvados**

- L'arrêté préfectoral du 27 novembre 2020 portant dérogation au repos dominical de certains salariés est abrogé.
- L'état d'Urgence Sanitaire est prolongé jusqu'au 16/02/2021 sur l'ensemble du territoire.

- Projet de mutualisation des services voiries-espaces verts avec la commune nouvelle de ROTS.
- Tranche n°2 des travaux d'aménagement Grande Rue – Rue de Barbières : une réunion s'est déroulée sur place, ce jeudi 10/12/2020 à 11 h, avec les responsables de la CU Caen la Mer, pour discuter de la modification de l'implantation du virage de l'entrée du village, rue de Barbières : l'idée étant que les voitures fassent correctement leur virage dans les 2 sens de circulation.
- informations diverses :
  - Monsieur Joël BRUNEAU, Président de la CU Caen la Mer, annule ses vœux
  - Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon annule ses vœux
  - TWISTO prolongation de la ligne 23 vers Thaon : Monsieur Charpentier a confirmé que notre demande était bien inscrite au programme des projets 2021. Une étude chiffrée de cette prolongation sera présentée au Conseil Municipal.

### **Installation d'un poulailler mobile**

Monsieur Benoit BLIN a déposé une demande de permis de construire un poulailler mobile pour poules pondeuses de plein air près de son hangar existant. Le dossier a été instruit par les services de la Communauté Urbaine Caen la Mer, et sur avis de différents organismes compétents en la matière, le permis a été accordé conformément aux normes en vigueur.

Le dossier est à présent consultable en mairie par toute personne intéressée.

Monsieur Matthieu Baudry s'étonne que le nombre de poules ne soit pas notifié sur l'arrêté de permis.

Madame Chris Margueritte explique que les agriculteurs sont soumis à des contrôles stricts et que le nombre d'animaux inscrit dans le dossier devra être respecté.

Monsieur Matthieu Baudry souhaitait qu'une réunion publique soit organisée avant la signature du permis, comme cela avait été évoqué précédemment. Monsieur le Maire répond qu'aucun dossier ADS ne peut être discuté ou consulté pendant son instruction.

Monsieur Emmanuel Gossieaux rappelle qu'il s'agit d'un sujet privé, la meilleure des démarches dans l'état actuel des choses, c'est le dialogue entre Monsieur Blin et son voisinage. Des élus volontaires pourront être accompagnant afin d'expliquer l'aspect réglementaire du permis de construire.

Monsieur Matthieu Baudry ne souhaite pas être médiateur de ce projet de voisinage, étant partie prenante.

### Affaires diverses

- Curage du bief de la Mue, entre le Moulin de Bombanville et le centre de vacances de l'UNCMT : après plusieurs réunions entre des représentants de la CU Caen la Mer et de la Commune, il a été convenu que le curage serait fait par un agent du service technique au moyen d'un engin de location, et que le coût sera réparti entre tous les riverains du bief, au prorata du mètre linéaire de leur propriété.  
Cependant, Monsieur LAFONT, propriétaire du moulin souhaite demander l'autorisation à la Préfecture de creuser un nouveau lit pour que l'eau du bief coule naturellement. Le Conseil Municipal souhaite néanmoins avancer sur projet.
- Information FREDON Normandie : 7 nids de frelons asiatiques ont été détruits à Thaon en 2020.
- La fibre Optique sera disponible dans notre village à partir du 30/12/2020. Ensuite, les opérateurs démarcheront les administrés pour leur proposer un raccordement.
- Monsieur Arnaud de Rudder fait le compte-rendu de la réunion de la commission URBANISME de la CU CAEN LA MER, à laquelle il a participé le 4 décembre dernier. Présentation du projet d'aménagement du port de la Baie de Ouistreham, et exposé des étudiants de l'Université en Master Aménagement Durable, Urbanisme Renové, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (MADURA) sur les lisières de la Caen la Mer (limites entre parcelles bâties et parcelles non bâties) proposant des façons de les valoriser.
- Madame Lydia Marchat fait le compte-rendu de la réunion de la commission HABITAT à laquelle elle a participé. Projet de création d'une aire de stationnement hippomobile destinée aux gens du voyage à THUE et MUE.

- Madame Isabelle Bonamy présente le bilan des vacances de la Toussaint du Centre de Loisirs de l'UNCMT à Saint Contest 24 enfants de Thaon inscrits. Projets automne et halloween.
- Commission Développement Durable Caen La Mer : transition écologique, création d'une boîte à outils pour les aides développement durable : énergie, économie verte, mobilité douce, alimentation durable, recensement de terres pour le maraîchage...
- SYVEDAC la distribution des bacs jaunes et verts aura lieu en mars 2021,
- CCAS de THAON : Madame Annie Michel informe que les membres du CCAS ont distribué les colis aux personnes âgées : 78 colis individuels et 82 colis pour couple. Des sachets de friandises de Noël ont également été offerts à tous les enfants de l'école de Thaon.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt-trois heures et dix minutes.